

Validation des acquis de l'expérience

La Martinique en pointe

Selon la loi*, "toute personne qui a exercé au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré, au nom de l'État, par un établissement d'enseignement supérieur".

Cela signifie que toute personne pouvant justifier d'une expérience professionnelle et/ou personnelle (activités bénévoles, par exemple activités d'administration d'association Loi 1901) suffisantes peut la faire valider afin d'obtenir tout ou partie des connaissances nécessaires à l'obtention d'un diplôme.



C'est ainsi que, suite à une formation à la préparation de la validation des acquis de l'expérience (VAE), 19 professionnels de santé ont défendu avec succès, fin octobre 2004 leur dossier de candidature devant un jury de VAE composé d'universitaires et de professionnels (MK).

Celui-ci a prescrit à tous les candidats une inscription en Master Professionnel 2 (bac + 5) intitulé "des systèmes de formation" dans la discipline sciences de l'éducation. La formation en Master 2 a démarré à l'INK en novembre dernier. Elle permettra notamment aux kinésithérapeutes, qu'ils soient praticiens ou enseignants, de renforcer et de développer des compétences reconnues à un niveau universitaire et correspondant à certains critères de qualité demandés par les politiques de santé. Le même dispositif est reconduit à l'INK sur Paris à partir d'octobre 2005.

C'est dans cet objectif de validation des acquis de l'expérience que des journées de travail, sur ce thème, ont été organisées en Martinique.

Une première journée en présence des directrices de l'IFMK et de l'IFSI de la Martinique a permis de mieux



saisir les enjeux de la formation initiale et continue sur l'île.

Au cours de la seconde journée s'est déroulé le premier colloque scientifique international organisé par l'INK, la FFMKR, l'association QualiSanté en partenariat avec l'Université de Provence, l'Université de Corse, l'IFMK de Martinique, l'IFSI de Martinique, le CHU de Martinique et la FFMKR 97.

Son thème : "L'obtention de diplômes

par la validation des acquis de l'expérience (VAE) des professions de santé". Le discours d'ouverture du Professeur Philippe Saint-Cyr, vice-président du conseil universitaire régional Martinique-université des Antilles-Guyane, les communications des enseignants-chercheurs et des professionnels ont donné un certain nombre de pistes pour permettre aux participants de mieux comprendre les intérêts de la VAE, de construire leur pré-dossier

de VAE afin de candidater en Master (bac + 4 et bac + 5) et de s'inscrire à des formations reconnues sur le plan scientifique et universitaire en partenariat avec l'INK sur la Martinique. Celles-ci devraient être mise en place à partir d'octobre 2005. Lire à ce propos, la synthèse des travaux réalisée par le professeur Christian Roux, grand témoin du colloque. Des professionnels Guadeloupéens, se sont déclarés très intéressés par la mise en place de dispositifs de même nature.

Une troisième journée a été l'occasion d'un débat avec le syndicat FFMKR 97 en présence de Marcel Michalon, conseiller fédéral. Chacun s'est accordé sur la demande d'une revalorisation très rapide de l'AMK Dom (Département d'outre-mer).

Franck Gatto et Eric Pastor

* Loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002, article L613-3 du Code de l'éducation

LA SYNTHÈSE DU PROFESSEUR ROUX

Le distinguo entre la Validation des Acquis Professionnels (Lois de 1985, 1992, Décret de 1993) et la Validation des Acquis de l'Expérience (Loi et Décret de 2002) a été posé et explicité.

La VAE est une question sociétale importante reposant sur un changement de paradigme passant d'une conception traditionnelle de la formation initiale conçue dans l'optique du "bagage à vie" à la conception d'une "formation tout au long de la vie".

La dialectique entre "savoir théorique" et "savoir expérientiel", de même que les concepts de validité et d'autonomie ont été travaillés, en arguant que tout savoir passe par un détour théorique.

La question de la (des) discipline(s) de rattachement des professionnels de la santé a été abordée en pointant que les enjeux des savoirs sont toujours liés au pouvoir et que toute bonne formation consiste avant tout à développer l'aptitude à poser de bonnes questions, celles qui visent les vrais problèmes. Historiquement, ce ne sont pas l'accumulation des savoirs et des savoir-faire qui valident une discipline, mais le sens des problèmes que la discipline pose.

La procédure VAE prévoit un entretien obligatoire ; de ce fait, le projet de l'impétrant est déterminant parce qu'il lui permet de s'engager dans une action signifiante.

La VAE permet le pronostic qui va du présent au futur en s'appuyant sur le diagnostic adossé au passé, à l'expérience pour augurer des évolutions possibles (personnelle et professionnelle) et évaluer leurs probabilités respectives.

Il a été présenté les formations et VAE déjà réalisées et réussies par deux groupes de professionnels de santé non médicaux à un niveau bac + 4 et bac + 5. Ces formations sont coordonnées sur le plan pédagogique par un professionnel de santé universitaire non médical permettant de mieux travailler les problématiques professionnelles à travers des valeurs professionnelles partagées au regard des savoirs universitaires.

La question de l'émancipation a été travaillée, en particulier à travers le modèle des 3 A "Agent, Acteur, Auteur" de Jacques Ardoino.

Ainsi, la VAE permet de nommer des savoirs expérientiels au travers d'une histoire racontée afin d'augurer le futur des temps passés et de relier l'expérience à des savoirs académiques.

La VAE, dans le cadre de sa préparation et de formations réalisées en partenariat entre l'université et l'INK, a été travaillée l'après-midi sous la forme d'ateliers. Les participants ont compris qu'il ne s'agit pas d'accumuler de nouveaux savoirs mais de nommer leurs expériences déjà acquises. L'expérience de chaque personne est pour la première fois dans l'histoire reconnue et validée par l'université. C'est une des raisons pour laquelle la VAE nécessite un accompagnement de formation préparatoire et dans certains cas un complément de formation. Ces formations courtes permettent au professionnel de donner un nouveau sens à son histoire professionnelle et personnelle transformant alors ses pratiques et sa vision du monde. 75 % des participants ont décidé de se pré-inscrire à des dispositifs de formation pré-VAE et Post VAE qui seront organisés en Martinique à partir d'octobre 2005.

Christian Roux
Professeur des universités